



Les récits du **CEPRI**

Journée d'échanges du réseau TOCO sur le terrain



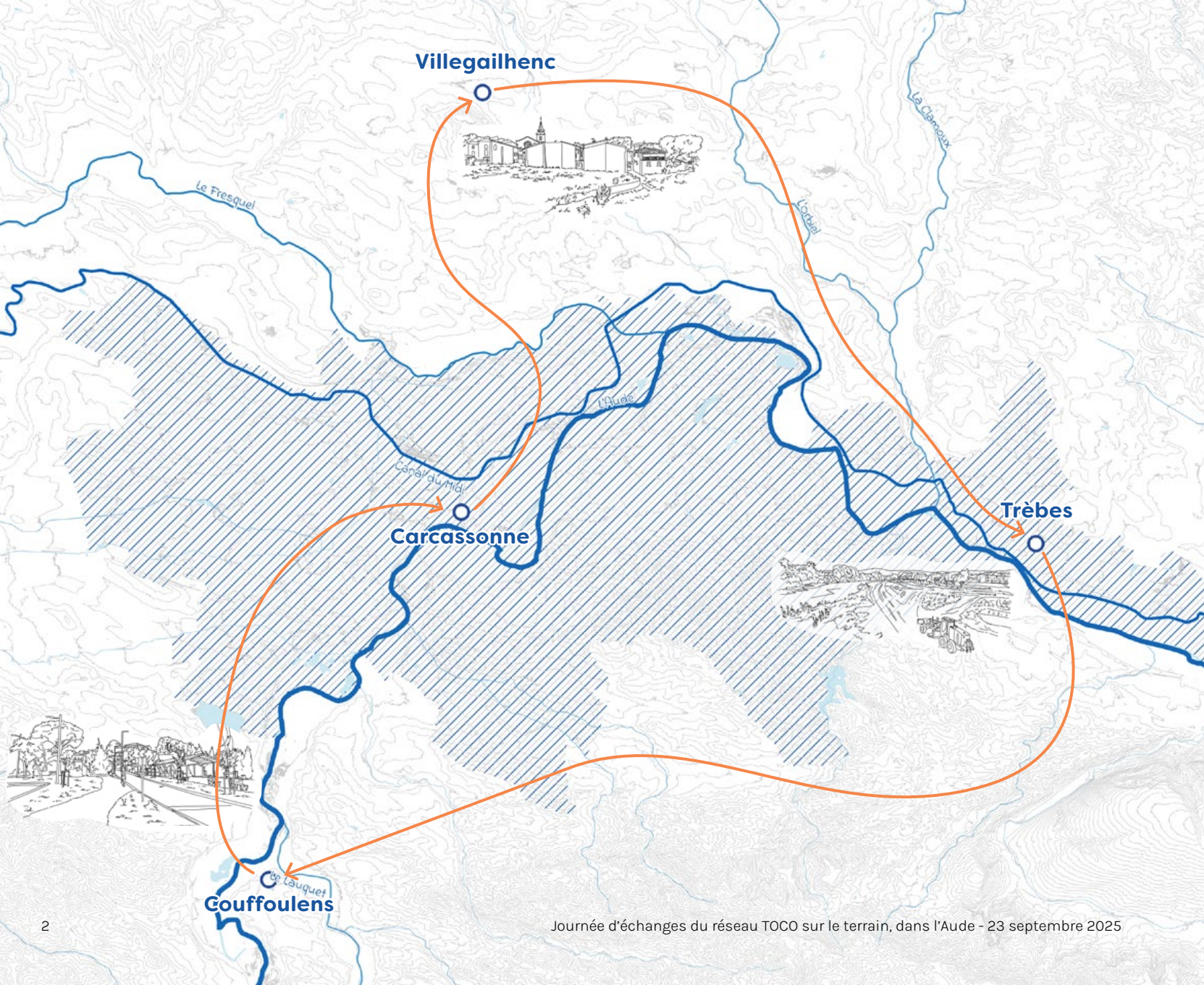
CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'inondation

Aude

23 septembre 2025





Sommaire

Le réseau TOCO - «Tous Concepteurs! »	5
L'inondation de 2018 dans l'Aude : un territoire fortement touché	9
• Un territoire organisé pour la prévention des inondations	10
• Une inondation aux impacts considérables : un enjeu fort de recomposition	12
• Un acteur essentiel de la prévention des inondations et de la recomposition : le SMMAR	13
Récit des visites de terrain	15
• 8h30 : Villegailhenc : D'un centre-bourg dense à un centre-bourg attractif qui fait place à l'eau	17
• 10h30 : Trèbes : Désurbaniser et reprofiler les berges de l'Aude, et relocaliser des équipements publics et des logements sans déséquilibrer la commune	25
• 14h : Couffoulens : Réaménager la « terrasse » inondée et créer un écoquartier pour relocaliser localement les familles sinistrées	33
Livret de photos	43
Participants et remerciements	58

Le réseau TOCO

«Tous Concepteurs!»

Le réseau TOCO - «Tous Concepteurs»

Le réseau TOCO - «Tous Concepteurs!» est un réseau technique qui rassemble les acteurs de l'aménagement et de la prévention des risques - collectivités territoriales, architectes, urbanistes, paysagistes, aménageurs, bureaux d'études, services de l'État, assureurs et acteurs associatifs - pour qu'ils montent en compétences ensemble sur la conception de projets innovants et résilients en zones inondables et qu'ils contribuent à renforcer la résilience des territoires face au risque d'inondation.

Animé par le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation), en partenariat avec le GIP EPAU (Europe des Projets Architecturaux et Urbains), le réseau TOCO fonctionne comme un espace d'échanges et d'apprentissage collectif. Des journées d'échanges techniques sont organisées plusieurs fois par an, en visio ou sur le terrain. Elles comprennent des retours d'expériences de démarches menées en France et à l'international et des débats autour de questions techniques d'actualité. Le réseau est animé par un référent du CEPRI, qui accompagne les membres et répond à leurs questionnements.

Les échanges du réseau portent sur des thématiques clés, telles que l'adaptation des quartiers existants inondables, l'articulation entre attractivité des projets et réduction de la vulnérabilité, l'intégration des solutions fondées sur la nature, l'anticipation du relèvement post-inondation, l'appropriation des règles de planification (notamment les PPRI) et la mobilisation des outils et financements de l'adaptation, et bien d'autres sujets...



 **Marie Evo**

Directrice du CEPRI

« 'Tous Concepteurs !' rappelle que l'acte de concevoir un projet urbain ou paysager est l'affaire de tous. C'est d'autant plus vrai dans les territoires inondables, où le jeu collectif est la condition sine qua non de la réussite. C'est pour aider le binôme collectivités et concepteurs à monter en compétence ensemble et à innover sur ces sujets que les élus du CEPRI ont créé ce réseau, en partenariat avec le GIP EPAU. »

Plus
d'informations
sur le réseau
TOCO :



Adhérer au
réseau TOCO :



 **Daniel Andersch**

Directeur du programme EUROPAN,
GIP EPAU

« Le temps des métiers qui travaillent chacun de leur côté est révolu. Tout le monde doit devenir concepteur, à sa manière, en apportant sa connaissance du territoire. C'est pour cela que TOCO est important : parce qu'il oblige à travailler ensemble, à s'écouter, et à inventer des manières nouvelles de faire du projet. C'est un outil de coopération, de montée en compétences et d'innovation, au service d'un aménagement durable et résilient des territoires exposés aux inondations. »

L'inondation de 2018 : l'Aude fortement touchée



Un territoire **organisé** pour la **prévention** des inondations

Le bassin de l'Aude est particulièrement exposé aux risques d'inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement, et submersion marine dans sa partie littorale. Sa géographie contrastée, entre les Pyrénées au sud et le Massif central au nord, génère un réseau hydrographique dense, structuré autour du fleuve Aude qui traverse le territoire d'ouest en est. Les principales zones de peuplement se concentrent dans les plaines du Lauragais et sur le littoral, autour de Carcassonne et Narbonne, tandis que le reste du bassin demeure majoritairement rural et agricole.

En 1999, le bassin a été frappé par une inondation majeure causée par le débordement des cours d'eau. Son ampleur a été exceptionnelle, avec une période de retour estimée à plus de 100 ans. Près d'un tiers du département a été dévasté par des pluies torrentielles, atteignant 650 mm en moins de 48 heures. Au total, 25 personnes ont perdu la vie, 232 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, et les dégâts ont été évalués à 350 millions d'euros.

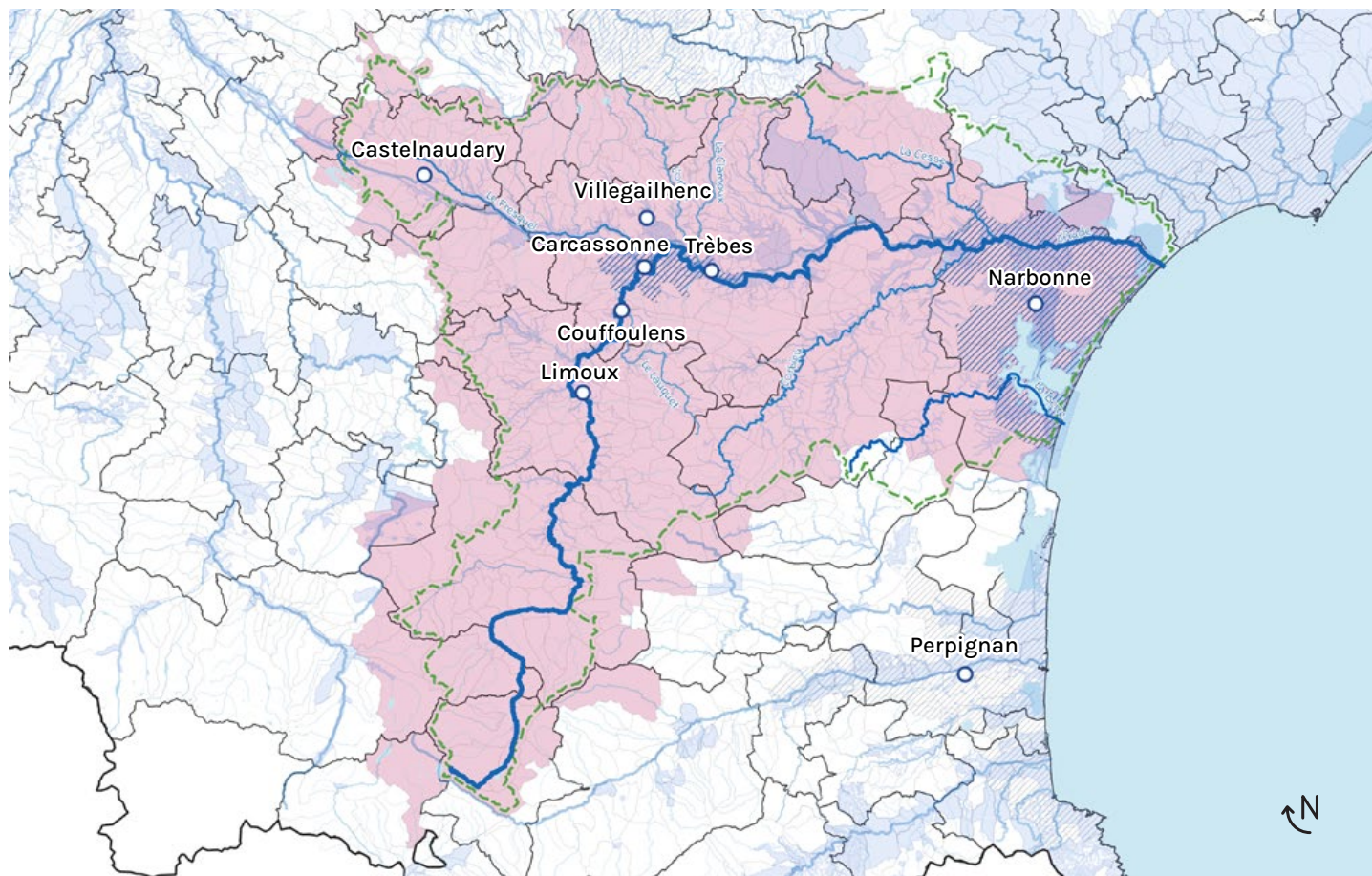
À la suite de la crue de 1999, le territoire s'est organisé : le Président du Conseil Général et le préfet de l'Aude ont impulsé une structuration de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage, globale et solidaire à l'échelle du département, afin de lutter contre le risque d'inondation et reconstruire le territoire. Lors de sa création en 2002, le syndicat SMMAR disposait donc d'une compétence unique : travailler à la stratégie globale de reconstruction du département, constituant la réponse opérationnelle à la crue de 1999, par la construction d'ouvrages de protection. Les travaux étaient

mis en oeuvre à l'échelle des 17 syndicats, et ont permis d'engager une politique forte de lutte contre les inondations. L'approche orientée vers la réduction de l'aléa par le génie civil s'est progressivement élargie à la gestion des milieux aquatiques et à la restauration des cours d'eau par le biais de solutions fondées sur la nature.

Un premier PAPI a été élaboré en 2006 par le SMMAR et mis en oeuvre jusqu'en 2014. Un second PAPI a été signé en 2015 et s'est terminé en 2022. La Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation (SLGRI) des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu a été élaborée entre 2015 et 2017, après la définition de deux Territoires à Risque Important (TRI) : celui de Carcassonne et celui de Narbonne. Elle est portée par le SMMAR, qui a été labellisé EPTB en 2008.

Dans la perspective de la prise de compétence GEMAPI, les 17 syndicats de rivières ont fusionné pour ne conserver que 7 syndicats à l'échelle du département. Les 16 EPCI du territoire ont fait le choix de transférer la compétence aux 7 syndicats ainsi créés en 2018, tels que le syndicat Aude Centre. Ce choix a permis de conserver une organisation à deux échelles : la mise en oeuvre opérationnelle à l'échelle locale par les syndicats, et l'élaboration de la stratégie globale et des programmes d'actions par le SMMAR, ainsi que le portage d'actions génériques ou mutualisées à l'échelle du bassin versant.

Depuis le 1er janvier 2026, il est compétent en matière de GEMAPI sur le fleuve Aude dans sa partie domaniale, par transfert.



OUTILS DE LA PRÉVENTION DE L'INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE

-  Territoire à Risque Inondation important
-  SLGRI Bassins de l'Aude, de la Berre et du Rieu
-  Zone à risque d'inondation entraînant une servitude d'utilité publique
-  Périmètre du PAPI 3 Aude-Berre 2023-2028



Une **inondation** aux **impacts considérables** : un enjeu fort de **recomposition**

En octobre 2018, une nouvelle inondation majeure a frappé le territoire. Dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018, un épisode méditerranéen intense s'est déclenché sur le département de l'Aude, déversant jusqu'à 300 mm de pluie en moins de 10 heures dans la région de Carcassonne, générant des crues meurtrières sur le bassin moyen de l'Aude et de ses affluents.

Cet épisode s'explique par une alimentation continue en air chaud et humide en provenance de la Méditerranée, combinée à des conditions atmosphériques favorables à des orages stationnaires. Les précipitations se sont ainsi concentrées sur un périmètre restreint, avec des intensités exceptionnelles en un temps très court, caractéristiques des épisodes méditerranéens les plus sévères.

Sous l'effet de ces pluies diluviennes, les cours d'eau du département - notamment l'Aude, l'Orbiel et le Fresquel - ont réagi très rapidement. Les niveaux d'eau sont montés brutalement, entraînant des crues éclairs, des débordements soudains et d'importants phénomènes de ruissellement, à l'origine de dégâts majeurs dans les zones urbanisées.

Une nouvelle fois, une partie importante du département a été fortement touchée. Les inondations ont fait une quinzaine de victimes et de nombreux blessés. 204 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Les dégâts matériels ont été considérables : des habitations, des routes et des ponts et d'autres réseaux

ont été détruits ou gravement endommagés, et des milliers de sinistrés ont été recensés. Le coût des dommages a été estimé à 200 millions d'euros par les assureurs.

Les ouvrages de protection construits sur le bassin au fil des années - digues et bassins de rétention - ont bien joué leur rôle : le coût des dégâts évités grâce à 4 ouvrages de protection lors de l'évènement de 2018 a été chiffré à 10 millions d'euros. Un des ouvrages, inauguré 3 mois avant l'inondation pour un coût total de 5 millions d'euros, aurait permis d'éviter 4,5 millions d'euros de dommages.

Parmi les communes les plus durement touchées figurent notamment Villegailhenc, Trèbes et Couffoulens. L'ampleur des dommages y a posé des enjeux majeurs de reconstruction et de recomposition territoriale, intégrant durablement la prise en compte du risque inondation.

Un acteur **essentiel** de la **prévention** des **inondations** et de la **recomposition** : le **SMMAR**

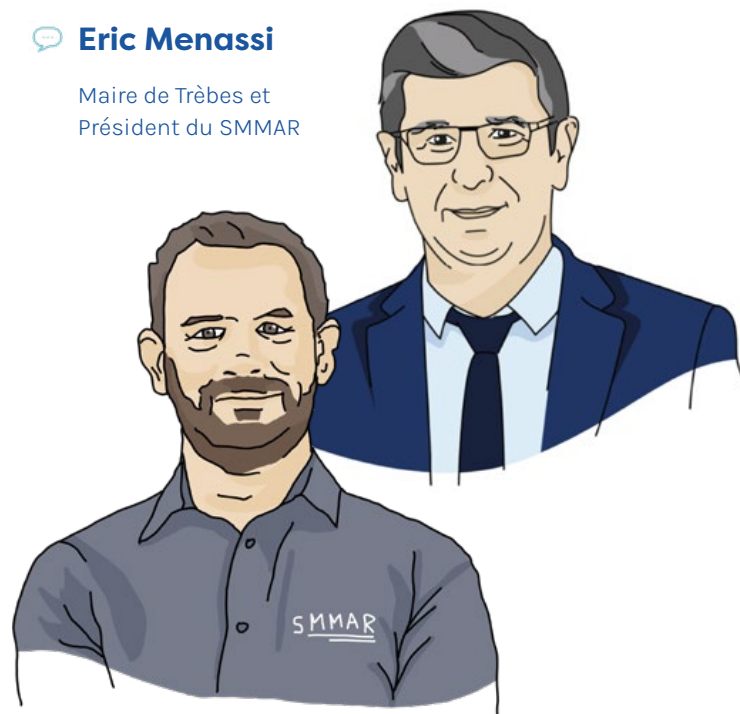
« Le SMMAR, en tant qu'établissement public territorial de bassin, agit à l'échelle du bassin versant de l'Aude pour garantir une action globale, cohérente et solidaire face aux risques d'inondation. Il assure la cohérence des stratégies et des interventions de l'amont à l'aval, en lien étroit avec les collectivités, l'État et les partenaires institutionnels.

À la suite des inondations d'octobre 2018, le SMMAR a intégré les enseignements de la crue dans un avenant au PAPI 2. Il a ainsi engagé des actions vers les secteurs les plus exposés et accompagné les territoires dans leurs projets de reconstruction et de recomposition.

Dans cette continuité, le SMMAR porte aujourd'hui le PAPI 3 (2023-2028), qui met davantage l'accent sur la réduction de la vulnérabilité, le développement de la culture du risque, la prise en compte du ruissellement et le recours accru aux solutions fondées sur la nature. Ce programme contribue à inscrire la recomposition des territoires dans une trajectoire d'adaptation durable face à des événements hydrométéorologiques plus fréquents et plus intenses. »

Eric Menassi

Maire de Trèbes et
Président du SMMAR



Jean-Marie Aversenq

Directeur du Syndicat Mixte des
Milieux Aquatiques et des Rivières de
l'Aude (SMMAR EPTB Aude)

Récit des visites de **terrain**



La commune de Villegailhenc est située au nord de Carcassonne. Elle compte près de 1700 habitants. Le ruisseau du Merdeau rejoint celui du Trapel au centre du village. Le 15 octobre 2018, ces deux ruisseaux sont rapidement sorti de leur lit et ont inondé le centre-bourg avec jusqu'à 4 mètres d'eau, imposant de repenser l'aménagement de la commune.



DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES À VILLEGAILHENC : UNE RECOMPOSITION NÉCESSAIRE

Michel Proust, maire de Villegailhenc, a ouvert la journée à la mairie en rappelant l'ampleur inédite des dommages subis par la commune lors de la crue du 15 octobre 2018. Les conséquences humaines ont été très lourdes : quatre habitants ont perdu la vie. Les dégâts matériels ont touché le cœur du village et ses services essentiels. L'eau atteint le premier étage de nombreuses habitations, et dans certaines zones du bâti ancien, les hauteurs d'eau ont approché ou dépassé les quatre mètres.

Les équipements publics ont été sévèrement touchés : les ateliers et locaux de stockage municipaux ont été totalement sinistrés ; le bâtiment du bureau de poste a été inondé jusqu'au premier niveau, et le foyer municipal noyé par 3,5 mètres d'eau. S'il avait été occupé, la configuration du bâtiment (rez-de-chaussée enclavé, absence d'issue en hauteur, accès donnant sur des axes de circulation du ruissellement) et la rapidité de la montée des eaux n'auraient laissé aucune chance aux usagers.

Le pont départemental reliant les deux rives a été arraché par les flots. L'ancien réseau d'assainissement, installé historiquement dans le lit de la rivière, a été emporté par la crue, nécessitant des dispositifs provisoires de pompage et une reconfiguration complète du système d'assainissement par Carcassonne Agglo.

Cet événement extrême a ébranlé les repères de la commune. Comme le souligne le maire, il a marqué un point de bascule : il n'est plus possible de reconstruire comme avant. La nécessité

de déplacer les équipements publics hors zone inondable, de recomposer la commune et d'adapter les pratiques d'aménagement est alors apparue comme une évidence pour les élus, les services de l'État et les acteurs techniques, qui se sont mobilisés dans l'urgence puis dans la durée.

RECONSTRUIRE SANS REPRODUIRE : L'ORGANISATION DU RELÈVEMENT

Dès les premières semaines, la commune, l'État, le département, les syndicats de rivière et les techniciens travaillent vite et dans un même mouvement. Le maire souligne que cette collaboration comme un élément déterminant, qui « a fait gagner énormément de temps ».

• La définition d'un cadre

L'État fournit très tôt une doctrine et un cadre réglementaire clair pour la reconstruction, comme l'explique Jean-François Desbouis, alors DDTM de l'Aude. Dès la mi-novembre 2018, soit un mois après l'inondation, il donne les premiers principes sur ce qui peut reconstruit ou non. Les règles définitives, notamment sur l'éligibilité à l'acquisition/démolition par le Fonds Barnier, sont fixées en février 2019, après confirmation de la part de la DGPR. Ces règles comportent des décisions structurantes : démolition de bâtiments considérés comme dangereux ou irrécupérables (« zones noires » évoquées par l'État) et délimitation de zones non reconstructibles.

Pour les élus, ce cadrage très rapide et lisible devient un appui indispensable pour expliquer des décisions difficiles à accepter, mais indispensables à la sécurité. À ce moment-là, la mémoire de l'événement reste vive, ce qui facilite l'adhésion initiale des habitants.



© Violaine Avez



Michel Proust

Maire de Villegailhenc

« S'il n'y avait pas eu le PPRI de 2003 – qui, à l'époque, a fait couler beaucoup d'encre – on aurait eu encore plus de victimes. D'autres maisons auraient été construites en zone inondable.

Ce qu'on a vécu, on ne peut plus le revivre. Il faut bien comprendre que l'ancien pont, l'ancien foyer, les aménagements d'avant... tout cela était devenu dangereux. Au foyer municipal, l'eau est montée à plus de trois mètres. S'il avait été occupé ce soir-là, on aurait eu des dizaines de morts.

Alors oui, certaines décisions sont dures, mais on ne peut pas reconstruire comme avant. Et je le dis clairement : c'est aux élus de prendre des décisions. Il ne faut pas avoir peur, il faut avoir le courage d'assumer. Quand on voit ce qui s'est passé, on n'a plus le droit de faire comme avant. »

«La crue s'est produite en octobre. Dès la mi-novembre, l'État a établi un premier cadrage : ce qu'il serait possible de reconstruire, ce qui ne le serait plus, et les mesures conservatoires à appliquer. C'était une étape indispensable. Puis, en février, nous avons fixé la règle définitive : certaines maisons devaient être démolies sans possibilité de les reconstruire. Dans le centre, cela concernait une quarantaine d'habitations. On parlait alors de "zones noires" : des secteurs où l'on avait observé jusqu'à quatre mètres d'eau et où il était exclu de laisser les habitants revenir.

L'enjeu, ensuite, était de redonner rapidement une perspective claire à la population. Il fallait éviter que les gens reconstruisent précipitamment dès l'arrivée des indemnisations. C'est pour cela qu'en août 2019, nous avons déjà un premier rendu du concours d'architecture lancé par la mairie avec notre appui.

La difficulté est venue des procédures foncières, qui ont pris beaucoup de temps. Et lorsque le rythme se ralentit, on prend le risque de perdre l'adhésion des habitants. C'est un enseignement majeur : dans une opération de relèvement post-crue, le maintien d'un cadencement régulier est essentiel.»



© Violaine Avez

Jean-François Desbouis

DDTM de l'Aude jusqu'en 2019,
Inspecteur Général de l'Environnement
et du Développement Durable (IGEDD)

• La construction d'une vision partagée

Pour permettre une reconstruction désirable et acceptable par tous et redonner une perspective aux habitants, la commune lance dès 2019, avec l'appui des services de l'État et des autres partenaires locaux, des études urbaines, un concours d'architecture, et la réalisation d'une maquette du village réaménagé.



Jean-Marie Aversenq

Directeur du Syndicat Mixte des
Milieux Aquatiques et des Rivières de
l'Aude (SMMAR EPTB Aude)

Les principes structurants du projet de recomposition ont été définis au regard de l'évènement de 2018. Il n'est pas possible de protéger Villegailhenc contre un phénomène équivalent, comme l'explique Jean-Marie Aversenq, directeur du SMMAR, or il est possible d'améliorer la gestion des crues « fréquentes » (période de retour décennale ou trentennale) en redonnant de l'espace à la rivière. C'est le parti qu'a pris le projet.

« Il faut le dire clairement : on ne pourra jamais protéger Villegailhenc contre un épisode de cette intensité. La pluie de 2018 est au-delà de toute norme. En revanche, nous pouvons protéger la commune contre des crues fréquentes, de type T10 à T30.

C'est sur cette base que nous avons arrêté un principe d'aménagement : redonner de l'espace à la rivière, notamment dans la traversée du village, pour favoriser le passage de l'eau et éviter les effets de goulot. Le même travail doit être mené en amont, en aval, et sur l'ensemble du bassin versant pour garantir la cohérence hydraulique.

Si l'on ne veut pas revoir ce qui s'est produit, il est indispensable de laisser l'eau circuler là où elle est déjà passée. C'est tout l'enjeu de la recomposition : élargir, dégager, reconnecter les espaces afin que l'eau dispose de la place nécessaire lors des crues. C'est une condition essentielle de la sécurité future. »

Ce principe fondamental permet aussi de montrer aux habitants où l'eau est passée, et où elle repassera, pour justifier les choix.

Une attention particulière est apportée dans le projet afin de maintenir l'attractivité et les usages du centre-bourg. Des actions sont également engagées sur l'ensemble du bassin versant par les syndicats afin de ralentir et de réduire les écoulements arrivant dans les cours d'eau.

La commune, le département (infrastructures et pont) et son Agence Technique Départementale, le SMMAR et le SMBVA (hydraulique et foncier), les services de l'État (cadre réglementaire et financement via le Fonds Barnier), Carcassonne Agglo (eau et assainissement), l'Établissement Public Foncier, le CAUE et les maîtres d'œuvre désignés travaillent de manière collégiale sur le projet. Les intervenants soulignent la fluidité inhabituelle de cette coopération. Chacun reste dans son champ de compétence, mais avance avec un objectif partagé, ce qui est déterminant pour maintenir un rythme dans les décisions.

Exposée en mairie, la maquette devient un outil décisif de dialogue et d'appropriation du projet. Les habitants, choqués, en colère ou inquiets, viennent comprendre ce qui va changer. L'objet rend tangible la recomposition et facilite l'adhésion, à une période où la population est encore consciente de la violence vécue. Il permet au maire et aux techniciens d'expliquer la logique d'ensemble du projet et d'éviter les malentendus.

• Les premières réalisations

Pour maintenir la dynamique, les partenaires engagent rapidement des chantiers visibles et indispensables.

1) La reconstruction des équipements municipaux hors zone inondable, afin de rétablir la continuité des services communaux. Ce choix permet également d'envoyer un signal clair à la population : la commune se reconstruit en intégrant pleinement le risque.

2) La reconstruction du pont départemental. Emporté dans sa qualité totale, le pont est reconstruit avec une ouverture élargie : 48 mètres de portée contre 12 mètres avant l'inondation. Cela permet de faciliter le passage des crues, de réduire les zones de concentration des charges sur l'ouvrage et de limiter les effets d'embâcle. L'ouvrage a été livré en 2022.

3) Le réaménagement des espaces publics. L'objectif est d'augmenter leur perméabilité de 25 % à 75 %, tout en réorganisant le stationnement, en adaptant les circulations pour faciliter les déplacements, et en améliorant la gestion des écoulements, le tout afin de rendre le centre attractif et fonctionnel malgré la contrainte hydraulique. Ces étapes concrètes rassurent les habitants et renforcent l'acceptabilité du projet.

• La recomposition du cœur ancien

La dernière phase concerne la zone la plus touchée, où les hauteurs d'eau ont été les plus dangereuses et les destructions les plus importantes. Elle doit permettre la démolition des bâtiments les plus exposés ou dangereux, la création d'espaces d'expansion et de circulation de l'eau, la mise en valeur du patrimoine subsistant et la redéfinition d'un centre ancien sécurisé et attractif, tout en maintenant un lien entre les deux rives.

Cette étape reste aujourd'hui bloquée par quelques contentieux

fonciers. Certains propriétaires refusent la cession de leurs biens, soit par attachement profond à leur maison, soit par volonté de contestation des décisions. Comme l'indique le maire, les discussions sont longues et sensibles : il faut expliquer, écouter la douleur et la colère, et laisser du temps. Mais malgré l'intense travail d'écoute des élus et techniciens, ces oppositions ralentissent l'ensemble du projet et la recomposition du cœur ancien est à l'arrêt tant que les procédures ne sont pas purgées. Plus de 7 ans après l'évènement, ce point constitue le principal frein au projet global.

COMPLÉTER LE RÉAMÉNAGEMENT PAR L'ADAPTATION DU BÂTI

Au-delà des aménagements urbains et hydrauliques, la commune engage un travail spécifique sur la réduction de la vulnérabilité du bâti existant, notamment à travers le programme « Aud'Alabri », inscrit dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Ce dispositif propose aux habitants des diagnostics individualisés financés à 100 % (80 % par l'État, 20 % par le SMMAR), débouchant sur des recommandations de travaux destinés à limiter les dégâts en cas de crue, pour des montants généralement compris entre 5000 et 10000 euros. Malgré cet accompagnement, le passage à l'acte reste limité : environ 30 % des diagnostics se traduisent par des travaux. Les freins identifiés sont multiples : avance financière des coûts, difficulté à mobiliser des artisans pour de petits chantiers, absence de normes techniques (DTU) pour certains équipements, comme les batardeaux, mais aussi désengagement progressif des habitants à mesure que le souvenir de la crue s'estompe. Pour améliorer l'efficacité du dispositif, plusieurs leviers sont à l'étude : renforcement de l'accompagnement jusqu'à la réalisation des travaux, meilleure articulation avec les assureurs, facilitation de

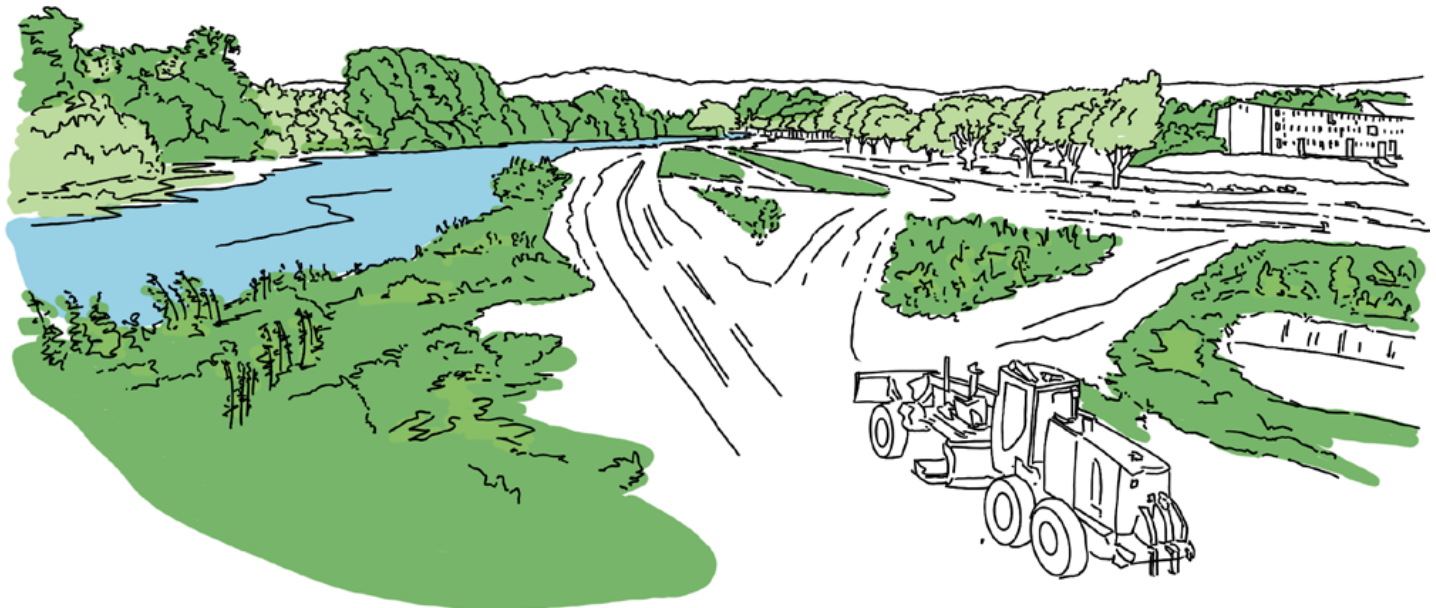
l'accès aux entreprises par des dispositifs de mise en relation, et travail engagé avec la DDTM pour clarifier et sécuriser le cadre technique. Ces évolutions visent un objectif clairement affiché : augmenter significativement le taux de transformation des diagnostics en travaux.

ANCER LA RÉDUCTION DU RISQUE DANS LA DURÉE : FAIRE VIVRE LA CULTURE DU RISQUE

Cette adaptation du bâti ne peut toutefois produire ses effets sans un travail parallèle sur la culture du risque. À Villegailhenc, le relèvement s'accompagne ainsi d'actions continues, portées conjointement par les élus et le SMMAR, pour entretenir la mémoire de l'évènement et maintenir la vigilance dans le temps. Des repères de crues ont été installés dans les lieux les plus fréquentés afin de rendre visibles les hauteurs d'eau atteintes en 2018. Chaque année, des actions de sensibilisation sont menées dans les écoles, mais aussi dans la vie quotidienne, à travers des supports simples et concrets – sacs à pain ou sacs de pharmacie – portant des messages de prévention. La commune organise également des exercices réguliers du Plan communal de sauvegarde (PCS), souvent associés aux inaugurations et à la journée nationale de la résilience, le 13 octobre, afin d'ancrer durablement les bons réflexes. Ce travail s'inscrit dans une logique intercommunale, les communes situées en amont disposant d'environ une heure d'avance pour prévenir celles de l'aval. À Villegailhenc, cette attention portée à la mémoire, à la préparation et à l'appropriation du risque complète les aménagements physiques, en reconnaissant que la réduction du risque repose aussi sur la capacité des habitants à comprendre, anticiper et agir.



La commune de Trèbes est située à l'est de Carcassonne, à la confluence de trois cours d'eau, dont l'Aude. Elle compte environ 5500 habitants. Le 15 octobre 2018, la crue a impacté le quartier de l'Aiguille, situé en partie basse de la commune et occupé tant par des habitations que par des équipements. Elle a donné lieu à de profondes réflexions sur le réaménagement du secteur.



Eric Menassi, maire de Trèbes, nous a accueillis en mairie avant de nous conduire en bordure du Canal du Midi, puis du fleuve Aude, qui traverse tous deux la ville. Il a rappelé l'impact sur sa commune avant de présenter les décisions prises et portées par les élus pour réaménager la commune, notamment le quartier de l'Aiguille, qui a été particulièrement inondé.

UN ÉVÉNEMENT HORS NORME ET UN CHANGEMENT DE POSTURE

La crue de 2018 a constitué un événement de rupture. Par son ampleur et sa violence, elle a dépassé les références connues et a mis à nu les vulnérabilités accumulées au fil des décennies. Les dégâts ont touché indistinctement les quartiers d'habitation et les équipements structurants : écoles, piscine, camping, EHPAD. Pour les élus comme pour les services de l'État, l'épisode impose une prise de conscience partagée : le changement climatique n'est plus une hypothèse, et le territoire ne pourra plus être aménagé selon les logiques antérieures.

Cette réalité conduit à une posture marquée par l'humilité et la prudence. Il ne s'agit plus de «réparer», mais de comprendre, d'analyser, et surtout de prioriser. Très rapidement, un dialogue étroit s'installe entre la commune et l'État afin de poser les bases d'un relèvement cohérent, sécurisé et politiquement assumable.

DONNER UN CADRE CLAIR : DÉCISIONS IMMÉDIATES ET PORTAGE POLITIQUE

Dès les premiers mois, un cadre d'action est posé avec l'appui de l'État. L'un des premiers actes structurants concerne le quartier le plus touché : 52 maisons sont identifiées comme non reconstructibles et rachetées avec une majoration exceptionnelle, dans le cadre du Fonds Barnier. À Trèbes, cette étape se déroule sans blocage majeur : les propriétaires acceptent rapidement les acquisitions, ce qui permet d'engager les démolitions dans des délais courts.

Mais cette rapidité produit toutefois un effet paradoxal : pendant près de deux ans, le quartier devient un vaste espace vide, un « no man's land » au cœur de la commune, créant une rupture physique et symbolique dans la ville. Cette phase met en évidence un enjeu central du relèvement : la gestion du temps long. Le temps foncier, le temps administratif, mais aussi le temps humain, celui nécessaire à l'acceptation.

Dans ce contexte, le portage politique joue un rôle déterminant. Les décisions doivent être expliquées, assumées et maintenues dans la durée. Les services de l'État rappellent que le risque ne peut être totalement supprimé : l'objectif est de réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des équipements, pas de promettre le « *plus jamais ça* ».

Dans cette phase, le rôle de l'État est central. Les élus le rappellent clairement : sans l'État, rien n'aurait été possible. Les projets qui ont suivi la crue de 2018 ont été co-construits en permanence avec les services de l'État, ainsi qu'avec les syndicats de rivière. Comme l'a dit Eric Menassi, maire de Trèbes, « *on ne sort pas d'une épreuve pareille s'il n'y a pas de collectif* ».



© Violaine Avez

Eric Menassi

Maire de Trèbes et
Président du SMMAR

« Cette crue nous a appris deux choses fondamentales : l'humilité, et le fait que le changement climatique n'est plus une opinion, mais une réalité. À partir de là, on ne pouvait plus faire comme avant.

Nous avons dû faire des choix politiques forts. Après l'inondation, tout était détruit : l'école, l'EHPAD, le camping, la piscine. On ne pouvait pas tout reconstruire. Il a fallu hiérarchiser, assumer des priorités, et expliquer ces choix à la population.

Sur l'école, par exemple, nous avons compris que la sécurité ne devait pas se faire au détriment de la vie de quartier. Une école, ce n'est pas qu'un bâtiment, c'est un lieu de proximité. La solution a été de la maintenir dans le quartier, mais en la reconstruisant différemment, sur pilotis, avec l'accompagnement de l'État.

Sur le quartier sinistré, la démolition des 52 maisons a été un choc. Mais l'enjeu était de ne pas laisser un no man's land, de recréer des usages, de redonner une relation apaisée avec la rivière. Notre objectif n'a jamais été seulement hydraulique : c'était de réconcilier les habitants avec leur territoire, et de maintenir la cohésion de Trèbes. »

RECOMPOSER LE QUARTIER DÉMOLI : ARTICULER HYDRAULIQUE ET PROJET URBAIN

Parallèlement aux décisions foncières, les syndicats de rivière, notamment le SMMAR et le syndicat Aude Centre, engagent des actions visant à redonner de l'espace aux cours d'eau pour diminuer les hauteurs d'eau et réduire la vitesse des écoulements : élargissement du lit de plusieurs dizaines de mètres en rive droite, suppression d'obstacles, dissipation de l'énergie des crues et travail sur le fonctionnement global du bassin versant. Les terrains libérés permettront d'abaisser les berges, de recréer des zones d'expansion de crue et de reconfigurer le fonctionnement hydraulique du secteur. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie de long terme, fondée sur des acquisitions foncières et la création d'espaces de bon fonctionnement.

Une fois les démolitions des maisons engagées, une question centrale émerge : que faire de ces espaces libérés ? L'ensemble des acteurs s'accordent sur un point : l'hydraulique seule ne fait pas projet. Laisser le site en friche créerait une fracture durable au cœur de la commune. L'enjeu est donc d'articuler les travaux hydrauliques avec un projet urbain capable de maintenir la continuité entre les quartiers et d'éviter toute rupture sociale ou spatiale. À Trèbes, commune marquée par des contrastes forts entre ses différents secteurs, cette question est particulièrement sensible. Il faut donc penser simultanément sécurité, usages et continuités urbaines.

Dans le quartier démoli, l'objectif n'est ni de reconstruire ni de figer l'espace. Il s'agit de requalifier. Les réflexions portent alors sur les usages futurs : espaces publics, cheminements, aménagements paysagers, fonctions

récréatives, compatibles avec le risque d'inondation. Il s'agit de transformer un secteur sinistré en un espace intégré au fonctionnement quotidien de Trèbes et non en marge délaissée, tout en acceptant sa vocation hydraulique.

Cette recomposition pose aussi la question du patrimoine et de la mémoire : que conserve-t-on ? que démolit-on ? Comment rendre lisible l'histoire du lieu sans en faire un espace figé dans le traumatisme ? Les discussions avec les ABF, les urbanistes et les habitants font l'objet d'arbitrages complexes et participent à l'allongement des délais. Elles sont néanmoins indispensables pour que le projet soit acceptable et durable.

Une première étude de recomposition a été rendue en août 2020. Les études qui s'en suivent permettent de définir le projet sur le secteur. Il est pensé pour rendre lisible le fonctionnement hydraulique du cours d'eau tout en recréant des usages. Le lac existant, jugé incompatible avec le bon écoulement des crues, est supprimé afin de redonner au cours d'eau un fonctionnement plus naturel. Les matériaux issus des terrassements sont réemployés pour créer une butte paysagère, à la fois support de cheminements et élément de protection douce. Un muret bas en galets, de hauteur limitée (de l'ordre de quelques dizaines de centimètres), est également aménagé : non continu, percé d'ouvertures et positionné dans l'axe des écoulements, il ne constitue pas un obstacle en crue. Il joue en revanche un rôle essentiel de limite douce et de support d'usages. L'ensemble de ces dispositifs permet de concilier sécurité hydraulique, intégration paysagère et appropriation par les habitants. Les travaux de ce projet, conçu par l'agence EDL et le bureau d'études SCE, ont démarré en août 2025, sous la maîtrise d'ouvrage du SMMAR.



 Jean-Marie Aversenq

Directeur du Syndicat Mixte des
Milieux Aquatiques et des Rivières de
l'Aude (SMMAR EPTB Aude)

« Les dégâts ne sont pas liés uniquement aux hauteurs d'eau, mais surtout à la vitesse des écoulements. Plus une rivière est corsetée, plus elle devient destructrice. À Trèbes, le principe a été clair : redonner de l'espace à la rivière, latéralement, pour dissiper l'énergie des crues.

Les travaux ne visent pas à empêcher toute inondation – ce serait illusoire – mais à rendre le territoire plus résilient face aux crues fréquentes et intermédiaires. En élargissant le lit, en abaissant certaines berges, en supprimant des obstacles, on diminue les vitesses et les hauteurs d'eau.

Ce projet est allé bien au-delà de l'hydraulique. Il intègre les usages, le paysage, le patrimoine, pour que la population puisse se réapproprier la rivière. C'est cette articulation entre sécurité et aménagement qui rend le projet acceptable et durable. »

RELOCALISATION OU RECONSTRUCTION RÉSILIENTE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS : DES CHOIX POUR ÉVITER DE DÉSÉQUILIBRER LA COMMUNE

Après la crue, la municipalité envisage dans un premier temps la délocalisation de l'école maternelle sur l'autre rive, dans un secteur moins exposé. Cette option semble logique du point de vue du risque, mais elle provoque une réaction forte des parents d'élèves, qui interpellent le maire. Déplacer l'école, c'est rompre un équilibre de proximité et renforcer la fracture entre les deux Trèbes.

De ces échanges émerge une autre idée : créer un groupe scolaire unique, réunissant tous les enfants au même endroit, au cœur du quartier de l'Aiguille, inondé en 2018. Cette idée ne fait pas consensus au départ – y compris au sein de l'équipe municipale – et pose une question de fond : comment reconstruire une école en zone inondable alors que l'on vient d'activer le Fonds Barnier pour démolir 52 maisons dans le même secteur ?

La réponse se construit en bonne intelligence avec l'État. La DDTM établit une distinction claire entre habitat permanent et équipement public. Là où le logement expose durablement les personnes, un équipement peut être maintenu en zone inondable à condition d'être conçu pour réduire drastiquement la vulnérabilité et garantir la sécurité des usagers. Ce principe s'inscrit dans la logique du décret de 2019 sur les PPR, et de l'expérimentation de ce décret engagée à Trèbes. Elle a nécessité l'élaboration d'un diagnostic global de vulnérabilité du territoire, qui a servi à démontrer la réduction de vulnérabilité engendrée par le projet d'ensemble porté par la collectivité.

Sur recommandation de l'État, l'école est conçue sur pilotis, avec des rez-de-chaussée non occupés et des dispositifs de gestion de crise adaptés. Le projet ne cherche pas à nier le risque, mais à l'intégrer dès la conception. Il devient ainsi un exemple concret de reconstruction « autrement » : accepter la présence de l'eau, tout en protégeant les personnes.

En parallèle, la commune fait le choix inverse pour d'autres équipements plus sensibles : l'EHPAD est reconstruit sur l'autre berge, hors zone inondable.

Le groupe scolaire, conçu par l'agence CV Architecture, a été mis en service en novembre 2025.

Plusieurs années après la crue, les élus estiment qu'environ 80 % des habitants délocalisés ont pu rester sur la commune, tandis qu'environ 20 % ont fait le choix de partir, illustrant l'impact humain du temps long du relèvement.



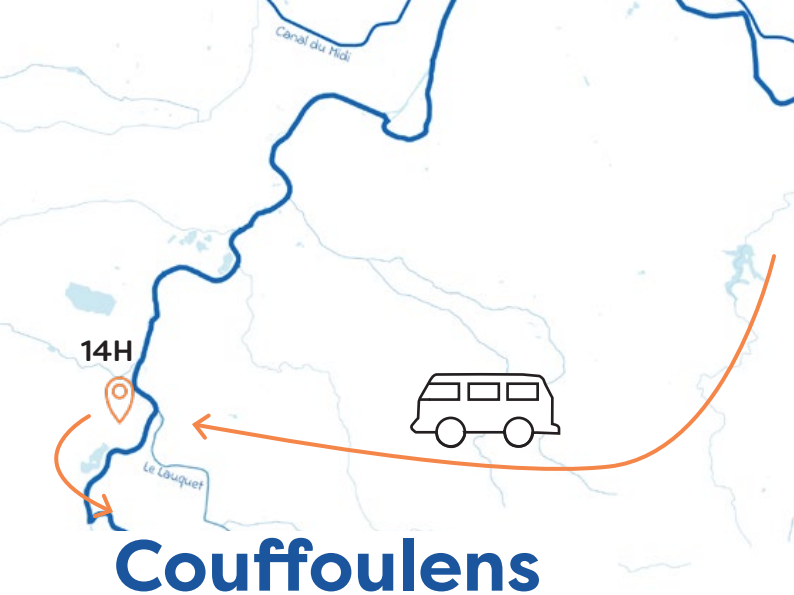
 Eric Sidorski

Chef du service Risques, Sécurité
Routière et Construction (SRISC) à la
DDTM de l'Aude

«À Trèbes, nous avons travaillé sur une logique globale de réduction de la vulnérabilité, et pas uniquement sur la protection contre une crue exceptionnelle. Il faut être très clair avec les habitants : il y aura toujours de l'eau dans certains secteurs, mais l'objectif est d'en réduire la hauteur et la vitesse, et donc les dégâts.

La méthode repose sur un diagnostic précis de la vulnérabilité du territoire : équipements, habitats, usages. Cette démarche peut – et doit – être engagée avant les catastrophes. Elle permet d'anticiper, de prioriser, et d'éviter des reconstructions incohérentes.

À Trèbes, la décision de maintenir des équipements structurants, comme l'école, tout en les mettant hors d'eau, constitue une réduction réelle de la vulnérabilité. C'est cette cohérence entre aménagement hydraulique et projet urbain qui fait la force du relèvement.»



Couffoulens est une commune de 587 habitants, située au sud de Carcassonne. Elle est traversée par plusieurs petits cours d'eau, notamment le Lauquet, qui rejoint l'Aude à proximité immédiate du village. Le 15 octobre 2018, celui-ci a largement inondé la terrasse basse de la commune, occupée par des habitations et des entreprises.



Le maire de Couffoulens, Jean-Régis Guichou, nous a accueillis et accompagnés sur le quartier bas du village. Cette «terrasse» a été fortement inondée par le Lauquet, qui traverse la commune, le 15 octobre 2018.

LE DÉBUT DU PROCESSUS : UN QUARTIER À DÉMOLIR

Avec les directives données par l'État sur la reconstruction, et notamment sur les maisons qui devaient être démolies et ne pouvaient être reconstruites, la commune doit affronter une réalité difficile : 18 maisons du quartier sinistré doivent être démolies. Les hauteurs d'eau observées, la topographie et la configuration du site rendent toute reconstruction impossible. Le choc est immense pour les familles concernées, mais aussi pour l'ensemble du village, tant ce quartier concentrait des liens sociaux forts, parfois multigénérationnels. Reconstruire «comme avant» n'est plus envisageable : il faut repenser autrement, plus intelligemment, un territoire fragilisé.

Très vite, l'Établissement Public Foncier Occitanie (EPF) est mobilisé. Sans son intervention, la commune n'aurait ni les moyens ni la capacité d'avancer les fonds nécessaires aux acquisitions dans l'attente des indemnisations du Fonds Barnier. L'EPF porte les achats, sécurise les parcelles et permet au processus de démolition et de reconstitution d'être engagé sans délai. C'est une étape décisive : sans ce portage foncier, aucun scénario n'aurait pu être envisagé concrètement.

Dans le même temps, la commune confie une mission

déterminante aux urbanistes-paysagistes de Turbines : proposer très rapidement des scénarios de reconstitution de la commune. Leur rôle est d'esquisser des orientations nouvelles, de donner une perspective concrète à ceux qui ont tout perdu, et d'organiser une première concertation pour éclairer les choix à venir. Elles doivent travailler vite, mais avec suffisamment de finesse pour comprendre l'histoire du quartier et les usages qui s'y étaient tissés.

Les urbanistes de Turbines travaillent dans un temps extrêmement compressé : diagnostic en quelques mois, élaboration de scénarios, concertation publique dès juillet, présentation d'un premier diagnostic en août. Elles identifient très vite la difficulté majeure : le quartier détruit avait une forte identité, marquée par des solidarités anciennes et des histoires familiales qui rendent la perte d'autant plus douloureuse.

Les scénarios s'ajustent alors en continu, à mesure que s'affinent les analyses hydrauliques, paysagères et sociales. L'enjeu est d'imaginer un projet réaliste, faisable rapidement, et capable de préserver la cohésion du village malgré la disparition d'un quartier entier.

MAINTENIR DE LA VIE DANS LE QUARTIER DÉMOLI : INVENTER DE NOUVEAUX USAGES POUR NE PAS COUPER LE VILLAGE EN DEUX

La disparition du quartier pose une question cruciale : comment éviter de créer une fracture au cœur du village ? Si l'espace libéré demeure vide, la commune risque de se



© Violaine Avez

Jean-Régis Guichou

Maire de Couffoulens

«Après la crue, il fallait aller vite.
La commune a perdu des habitants, des
recettes, des enfants dans les écoles. On
ne pouvait pas rester dans l'incertitude.
J'ai donc fixé un cap : reconstruire, mais
reconstruire intelligemment. J'ai dû m'y
tenir, malgré la difficulté des décisions à
prendre.»

Dans une opération de relèvement, il faut
du courage politique : un élu doit assumer,
défendre sa vision, et être accompagné.
Et il faut de la continuité : les projets
n'avancent que si les personnes qui les
portent – élus, services, partenaires
– restent suffisamment longtemps pour
comprendre l'histoire et aller au bout.»

retrouver coupée en deux, avec d'un côté le centre ancien, de l'autre les secteurs résidentiels plus récents. L'enjeu est à la fois urbain et social : préserver la continuité du village, maintenir des lieux de rencontre et empêcher que le site sinistré ne devienne un espace abandonné.

Les études concluent qu'il faut réinvestir ce grand vide par des usages publics, compatibles avec la sécurité tout en offrant de nouvelles formes de convivialité.

Alors que les maisons sinistrées peuvent être rachetées et démolies via le Fonds Barnier, un hangar appartenant à une entreprise bâtiment ne peut faire l'objet de cette procédure. La décision est prise de faire de ce qui aurait pu être un obstacle au projet un atout, et de transformer ce hangar en halle couverte à moindres frais, en déposant les murs. Cet équipement constitue un nouveau lieu de convivialité, et permet d'accueillir un marché, des événements spécifiques et des rencontres quotidiennes. A noter qu'à proximité, un ancien bâtiment occupé par une entreprise n'a pas non plus pu être racheté et démoli, et n'a pas pu être réutilisé de la même manière.

D'autres usages récréatifs sont également proposés, sur le site dans une logique de parc traversant : promenade, espaces de détente, activités extérieures. Une signalétique spécifique rappelle le caractère inondable du site. Elle est notamment composée de repères de crues apposés sur le pont qui marque l'entrée de ville, visibles par tous les habitants.

Ces choix permettent de valoriser un espace chargé de douleur, sans nier l'évènement, et de maintenir une vie de village continue, en faisant de cet ancien quartier un lieu de passage, de rassemblement et d'usage, plutôt qu'une frontière.

UN ÉCOQUARTIER POUR RELOGER LES SINISTRÉS, APRÈS AVOIR EXPLORÉ — SANS SUCCÈS — LE RÉINVESTISSEMENT DU CŒUR DU VILLAGE

Une question demeure néanmoins centrale : où reloger les habitants touchés ? Une solution rapide, de qualité, et attractive devait être trouvée.

Les urbanistes étudient d'abord la possibilité de réinvestir le cœur ancien. Les logements vacants y sont nombreux, ce qui pourrait en théorie constituer une opportunité pour relogement de proximité. Mais l'analyse révèle rapidement que le centre ancien n'est pas en mesure de répondre à l'urgence : logements trop dégradés, inadéquation avec les besoins des ménages, manque d'attractivité, lourds travaux incompatibles avec les délais. Cette piste, séduisante sur le papier, doit être abandonnée.

C'est alors que s'impose l'idée de la création d'un écoquartier : une solution à la fois réaliste, mobilisable rapidement et porteuse d'avenir. Le nouveau quartier doit permettre de reloger les sinistrés, mais aussi d'attirer de nouveaux habitants pour compenser la perte démographique et retrouver une dynamique communale. Pensé dans la continuité du bourg, il ne doit pas créer un « deuxième village », mais au contraire renforcer la cohérence de l'ensemble.

L'écoquartier devient ainsi un projet structurant, mêlant qualité architecturale, intégration paysagère et performance environnementale. Il est le versant positif d'un processus né d'un traumatisme : transformer la contrainte en opportunité, et faire de la reconstruction non pas un simple retour à l'état d'avant, mais une occasion de repenser durablement la manière d'habiter la commune.

« Nous avons dû travailler très vite : établir un diagnostic, proposer des scénarios, engager la concertation, tout en respectant le traumatisme vécu par les habitants. Le quartier touché formait un milieu très soudé : familles, proches, une histoire commune. Il fallait entendre cela pour construire la suite.

Nous avons exploré la possibilité de réinvestir le centre ancien, mais cette idée s'est heurtée à des réalités puissantes :

logements vacants souvent inadaptés, mauvais état, manque d'attractivité, délais incompatibles avec l'urgence. Redensifier le cœur du village était une idée vertueuse, mais pas réalisable dans le temps du relèvement.

Il fallait proposer une solution réaliste, rapidement mobilisable, et capable de maintenir la cohésion de la commune.

L'écoquartier est né de cette logique : transformer une contrainte en opportunité, proposer un quartier à la fois fonctionnel et attractif, et permettre aux habitants relogés ou nouveaux arrivants de retrouver un cadre de vie qualitatif. »



Bénédicte Mondain-Monval et Pascale Cabroler

Architectes-urbanistes-paysagistes,
agence Turbines

«L'écoquartier est né de cette urgence : offrir une solution pour reloger et maintenir l'attractivité de la commune. C'est un projet ambitieux, coûteux, avec des contraintes fortes qui ne sont pas toujours comprises. Mais sans cela, on ne pouvait pas redémarrer. J'ai dû me battre pour obtenir les financements, parce qu'avec un budget de 400 000 euros, la commune ne pouvait pas porter seule un projet à deux millions.

Je tenais aussi à ce que la commune reste cohérente. Je ne voulais pas que l'on crée un second village. Il fallait que les quartiers restent connectés, que la vie du bourg se maintienne. C'est un point sur lequel j'ai été constant.»



© Violaine Avez

 **Jean-Régis Guichou**

Maire de Couffoulens

Si l'écoquartier a constitué la solution la plus réaliste pour reloger les sinistrés et maintenir l'attractivité de la commune, sa mise en œuvre s'est révélée longue et complexe. Le premier obstacle fut financier : avec un budget de fonctionnement de 400 000 euros, la commune ne pouvait assumer seule un projet avoisinant les deux millions d'euros. Il a fallu obtenir des financements exceptionnels, défendre le projet auprès des services de l'État, et attendre les validations administratives nécessaires. Cette dépendance aux subventions a ralenti l'avancement et créé des périodes d'incertitude, d'autant plus difficiles que les habitants attendaient une solution rapide.

À cela s'est ajouté un double ralentissement majeur : l'intégration du projet dans les documents d'urbanisme et l'acquisition du foncier. La programmation de l'écoquartier impliquait une révision du PLU pour rendre constructible le site, définir les formes urbaines admissibles, intégrer les prescriptions environnementales, et sécuriser les accès, les réseaux et la gestion des eaux pluviales. La modification des documents de planification nécessite du temps et une grande rigueur. De nombreux allers-retours entre études urbaines, cadrages réglementaires et arbitrages techniques ont ainsi repoussé le lancement effectif des travaux. Il fallait également convaincre aux propriétaires des parcelles concernées de vendre leurs terrains, afin que la collectivité puisse maîtriser le foncier.

Par ailleurs, l'ambition forte de l'éco-quartier en matière de qualité environnementale et de qualité du cadre de vie, qui impliquait des prescriptions architecturales et paysagères spécifiques, a créé un écart entre le projet tel qu'il avait été imaginé et sa mise en œuvre réelle. Ces exigences, parfaitement alignées avec les objectifs de reconstruction

durable, se sont révélées plus coûteuses que prévu pour les ménages et ont freiné la commercialisation des parcelles. Certains habitants ne se sont pas reconnus dans ce niveau de contraintes techniques et esthétiques, tandis que d'autres, initialement destinataires du relogement, avaient déjà pris des décisions alternatives pour retrouver un logement après plusieurs années d'attente.

Bien que porteur d'ambitions fortes, l'écoquartier n'a pas entièrement joué le rôle de revitalisation espéré. Achievé en 2025, il a permis de proposer un cadre de vie de qualité, mais n'a pu compenser toutes les pertes liées à la catastrophe et aux délais structurellement longs d'un tel projet. Malgré ses efforts pour reloger les sinistrés sur sa commune, la maire estime aujourd'hui qu'une cinquantaine d'habitants en sont partis, sur les presque 600 qu'elle comptait.

En conclusion de la journée, le point de vue de...

« Cette journée a montré quelque chose de très important : on ne peut pas affronter seuls des situations de cette ampleur. Ce que cette journée a mis en lumière, c'est la force du partage : croiser nos expériences, nos pratiques et nos savoir-faire pour permettre à chaque territoire d'avancer plus vite, sans avoir à repartir de zéro.

Nous avons aussi vu combien les conditions de travail des services de l'État se sont fragilisées au fil du temps, et combien cela rend indispensable une organisation collective, cohérente, entre élus, techniciens, concepteurs, opérateurs fonciers, syndicats de rivière... Il faut des équipes stables, qui puissent accompagner les communes dans la durée.

Le réseau TOCO doit devenir un outil pour cela : un réseau d'entraide, de transmission et d'apprentissage mutuel. Un lieu où l'on partage aussi bien les réussites que les difficultés, et où chaque commune exposée aux risques peut trouver des repères pour avancer. Ce réseau a vocation à outiller les territoires, à les aider à mieux comprendre l'évolution des aléas et à construire des réponses adaptées. Si nous continuons à travailler ainsi, je suis convaincue que nous gagnerons en efficacité, mais aussi en sérénité, face aux épreuves que nos territoires auront encore à affronter. »



 **Marie-France Beaufls**

Présidente du CEPRI, Sénatrice
Honoraire, et ancienne maire de Saint-
Pierre-des-Corps

En conclusion de la journée, le point de vue de...



Pauline Sirot

Cheffe de bureau AD1, Direction
Générale de l'Aménagement, du
Logement et de la Nature (DGALN)

«Ce que cette journée illustre très bien, c'est que construire un projet de territoire, surtout dans des contextes soumis au risque, ne peut se faire qu'en apprenant ensemble. L'atelier, le terrain, les échanges entre métiers : ce sont eux qui permettent de comprendre le territoire, de croiser les points de vue et d'améliorer la qualité des projets.

Notre responsabilité, au niveau de l'État, est de faire en sorte que les grandes politiques publiques trouvent une traduction concrète et durable dans les territoires. Cela passe par des méthodes renouvelées et par un travail partenarial. TOCO s'inscrit pleinement dans cette dynamique : une manière de penser ensemble de décroisonner, et de construire collectivement l'avenir de nos territoires.»

En conclusion de la journée, le point de vue de...

«Ce que l'on voit dans les communes visitées, c'est un véritable changement de culture. Pendant longtemps, nous avons pensé qu'il fallait maîtriser la nature. Aujourd'hui, avec le changement climatique, nous devons apprendre à composer avec les milieux, à reconnaître que l'eau est un élément structurant du projet.

Et cela ne peut se faire qu'en équipe. Le temps des métiers qui travaillent chacun de leur côté est révolu. Tout le monde doit devenir concepteur, à sa manière, en apportant sa connaissance du territoire. C'est pour cela que TOCO est important : parce qu'il oblige à travailler ensemble, à s'écouter, et à inventer des manières nouvelles de faire du projet. Ce que vous avez engagé ici en est une très belle illustration.»



 **Daniel Andersch**

Directeur du programme EUROPAN,
GIP EPAU

 Livret
de **photos**

Villegailhenc





Villegailhenc





Trèbes





Trèbes





Couffoulens





CEPRI



Couffoulens





Remerciements

L'équipe du CEPRI tient à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs rencontrés à l'occasion de cette première journée d'échanges du réseau TOCO sur le terrain, dans l'Aude, à Villegailhenc, Trèbes et Couffoulens.

Merci aux élus, techniciens et représentants de l'État qui ont pris le temps de partager leurs expériences et leur engagement dans la construction de territoires plus résilients face au risque d'inondation, et tout particulièrement :

- Eric Menassi, Maire de Trèbes et Président du SMMAR
- Jeannine Garino, Adjointe au maire de Trèbes
- Michel Proust, Maire de Villegailhenc
- Jean-Régis Guichoux, Maire de Couffoulens
- Jean-Marie Aversenq, Directeur du SMMAR
- Séverine Cansino, Directrice Générale des Services du Syndicat Aude Centre
- Eric Sidorski, Chef du service Risques, Sécurité Routière et Construction (SRISC) à la DDTM de l'Aude
- Jean-François Desbouis, DDTM de l'Aude jusqu'en 2019, Inspecteur Général de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD)
- Laurent Naudy, Directeur de l'Agence Technique Départementale de l'Aude
- Bénédicte Mondain-Monval et Pascale Cabrolhier, Architectes-urbanistes-paysagistes à l'agence Turbines
- Et les équipes du SMMAR, pour leur accompagnement en amont et lors de cette journée.

Merci également à l'ensemble des participants pour leur écoute attentive et les échanges constructifs qui ont eu lieu lors de cette journée :

- Sandrine Adam, SMIDDEST
- Daniel Andersch, GIP EPAU
- Jean-Marie Aversenq, SMMAR
- Marie-France Beaufiles, Présidente du CEPRI
- Pascale Cabrolhier, agence Turbines
- Edouard Chéreau, Montpellier Méditerranée Métropole
- Amélie Chézeaux, CEPRI
- Nicolas Delamon, Syndicat du Tech
- Elisabeth Depaix, Toulouse Métropole
- Jean-François Desbouis, IGEDD
- Céline Dourdou, Montpellier Méditerranée Métropole
- Thersile Dufaud, AR357
- Frédéric Duplan, C-PRIM
- Marie Evo, CEPRI
- Jeannine Garino, Mairie de Trèbes
- Marion Girardi, Ateliers Sup+ SCE
- Jean-Régis Guichou, Mairie de Couffoulens
- Margaux Hardouin, Syndicat Mixte Yonne Médian
- Serge Lasserre, CCPOA
- Jean Marc Lescoute, CCPOA
- Laure Lucadou, CEPRI
- Mélanie Marmonier, CD66
- Eric Ménassi, Mairie de Trèbes
- Marcel Milachon, Syndicat Mixte Yonne Médian, administrateur du CEPRI
- Léonard Mir, CNOA

- Bénédicte Mondain-Monval, agence Turbines
- Laurent Naudy, ATD11
- Laurence Nguyen, CNOA
- Anaïs Parcheta, Atelier JL
- Emmanuel Peyrot des Gachons, SINOPIA
- Jean Planès, Agence Traverses
- Michel Proust, Mairie de Villegailhenc
- Robin Quilès, CEPRI
- Juliette Sage, Sens Urba
- Martin Salesses, Toulouse Métropole
- Cécile Samani, SCE Aménagement et Environnement
- Christine Sanchez-Martin, Fédération des SCoT
- Kriss Sans, SMMAR
- Eric Sidorski, DDTM 11
- Pauline Sirot, DGALN
- Xavier Som, CCPOA
- Emmanuel Vierne, Gau archi
- Nadine Vilarrasa, CD66
- Sandrine Winant, Toulouse Métropole

avec le soutien de :



EPAU GROUPEMENT
D'INTÉRÊT PUBLIC
L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains



Commune
de Trèbes



Commune de
Villegailhenc



Commune de
Couffoulens

Document édité par le CEPRI en février 2026

Création maquette et illustration : CEPRI

Reproduction interdite sans autorisation.